



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2015-21**

**Objet : Délibération portant fixation des nouveaux montants de dotation de solidarité communautaire**

Conseillers en exercice	30		Pour 24
Conseillers présents	24		Contre 0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2015, le 14 avril à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis en la Mairie de Fargues Saint-Hilaire, sous la présidence de Bernard CROS, 1 <sup>er</sup> Vice-président	
Suffrages exprimés	24		
Date de convocation	07/IV/2015		
Date d'affichage	07/IV/2015		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Sylvie LHOMET
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Nathalie ROCA
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Bertrand GAUTIER
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses		Christian SOUBIE
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20150417-2015-21-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE



Affiché, le

22 AVR. 2015

**N° 2015-21****Objet : Délibération portant fixation des nouveaux montants de dotation de solidarité communautaire**

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales

Vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Considérant la délibération n° 2005-29 adoptée le 31 mars 2005 portant organisation de la DSC

Considérant la délibération n° 2011-21 en date du 26 avril 2011 portant nouvelle organisation de la DSC

Considérant la délibération n° 2012-18 en date du 10 avril 2002 gelant le montant de la DSC et sa ventilation par commune

Considérant la délibération n° 2014-53 en date du 21 octobre 2014 ajustant l'enveloppe de la DSC et sa ventilation par commune suite à l'intégration de la commune de Croignon

Considérant l'avis de la commission compétente

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 31 mars 2015

**Rapport de synthèse :**

La Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" subit une diminution sans précédent des dotations d'Etat mais également une diminution très sensible du produit de fiscalité des entreprises entre 2014 et 2015.

Les bases de foncier des entreprises enregistrent une légère baisse. Par contre, le produit attendu de la CVAE est en très forte diminution, de près de 15% soit une perte de recettes fiscales de 140 K€.

Cette perte n'est en rien compensée par la légère augmentation des produits de la TASCOM ou des IFRER et par l'augmentation des bases ménages.

La différence entre l'ensemble des produits attendus et les prévisions budgétaires est de 70 K€.

Afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement du budget 2015, plusieurs mesures d'urgences ont été préconisées par la commission des finances et le bureau communautaire :

- Baisse de la Dotation de solidarité communautaire de 5%
- Augmentation minimale de la fiscalité des entreprises et des ménages
- Nouvelles mesures de réduction des dépenses de fonctionnement, au-delà de celle déjà programmées lors du vote du budget primitif en décembre
- Mesures de réduction des dépenses d'investissement

Ces mesures permettront entre autres d'assurer le financement du programme de rénovation et d'agrandissement des crèches communautaires en augmentant la capacité d'autofinancement.

Désormais l'enveloppe globale prévue pour la DSC est fixée à 591 178 € soit une baisse de 5% qui sera répartie de façon similaire entre les 8 communes soit :

Accusé de réception en préfecture 033-243301355-20150417-2015-21-DE Date de télétransmission : 17/04/2015 Date de réception préfecture : 20/04/2015
Le Président, Jean-Pierre SOUBIE
 

	Jusqu'en 2014	A compter de 2015
Bonnetan	37 738	35 851
Camarsac	46 675	44 341
Carignan de Bordeaux	111 690	106 106
Croignon	25 307	24 042
Fargues Saint Hilaire	83 973	79 774
Pompignac	60 482	57 458
Sallebœuf	52 633	50 001
Tresses	203 795	193 605

Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention Mmes Allais, Balguerie et Immer ; MM Lodo et Lopez):

1. De fixer l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire à 591 178 €
2. D'établir la ventilation par commune ainsi :

	A compter de 2015
Bonnetan	35 851
Camarsac	44 341
Carignan de Bordeaux	106 106
Croignon	24 042
Fargues Saint Hilaire	79 774
Pompignac	57 458
Sallebœuf	50 001
Tresses	193 605

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 14 avril 2015

Le Président

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20150417-2015-21-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE



*J.P. Soubie*

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE